

## **Formation Amiante sous-section 4 Encadrement Mixte**

### **Personnes concernées**

Tout salarié cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier.

### **Objectif**

- Connaître le risque amiante et la réglementation afférente,
- Connaître la démarche prévention du risque amiante,
- Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques,
- Faire vivre la démarche et améliorer la prévention,
- Mettre en œuvre les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions et les faire respecter.

**Durée : 5 jours**

**(35 heures)**

### **Pré requis**

Aptitude médicale au port du masque.

Maitrise orale et écrite du français.

### **Méthode pédagogique**

Présentation théorique

Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences

Application pratique au travers d'évaluations pratiques.

### **Parcours pédagogique**

#### **Accueil des stagiaires**

Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation.

#### **L'amiante : produit et pathologie**

- L'historique,
- Les caractéristiques et les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme,
- Le Code de la santé publique :
  - Décret n°96-97 du 07/02/1996
  - Décret n°462 du 21 mai 2003
- Le Code du travail :
  - R4412 du 4 mai 2012/ L4121
- La nature et la hiérarchie des normes et les différentes réglementations concernées R4412-39

#### **Travaux pratiques**

- Etanchéité et mesure,
- Mise en situation avec sac à manche,
- Gestion des EPI et EPC selon le niveau d'empoussièrement.

## **Formation Amiante sous-section 4 Encadrement Mixte**



**FORMATION**

**Validité : 3 ans**

**Recyclage : 1 jour**

### **Moyens pédagogiques**

Documentation type utilisée couramment en entreprise :

- ✓ fiches d'analyse de risque,
- ✓ cartographie des risques,
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type.

***La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.***

### **Les moyens de prévention et de protection**

- Le rôle et les responsabilités en prévention des principaux acteurs internes et externes participant à l'intervention,
- Le document unique,
- L'analyse du risque,
- Le mode opératoire,
- Le plan de retrait,
- La fiche d'exposition,
- Le plan de prévention.

### **L'analyse des dangers complémentaires**

- L'électricité,
- Le bruit,
- Les produits chimiques,
- La température élevée,
- .../...

### **Les déchets d'amiante**

- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- La procédure d'urgence,
- La conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales,
- Le BSDA (bordereau de suivi des déchets d'amiante)
- La fiche d'exposition.

### **L'évaluation théorique**

- Q.C.M 50 questions

### **L'évaluation pratique**

- En salle : analyse d'une situation de travail avec :
  - l'évaluation des risques liés à l'intervention
  - l'élaboration d'un mode opératoire d'intervention
- En atelier :
  - la procédure d'habillage et de mise en place des protections collectives adaptées à l'intervention,
  - l'habillement selon les 3 niveaux d'empoussièrtements.

***Attestation de formation délivrée en fin de formation***